



**DOSSIER D'INSCRIPTION
ACCUEIL PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
ECOLE DE**

Enfant :

NOM :

Age :

PRENOM :

Classe :

RESPONSABLE(S) DU DOSSIER (Membres du foyer) :

M. et Mme :

Ou M. :

Ou Mme :

Ou :

N° de téléphone :

Email :

Documents à retourner		
Entête	Dossier d'inscription	X
Coupon d'acceptation du règlement intérieur		X
Coupon d'autorisation de prise de photos		X
Fiche d'inscription		X
Décharge de responsabilité		X
Fiche de renseignements médicaux	PJ	X
Pièces à fournir		
Attestation d'assurance extrascolaire		X
Attestation de la carte vitale sur laquelle figure l'enfant		X
Photocopies des vaccinations		X
Pour le calcul de la tarification modulée		
N° allocataire CAF :		
Si vous n'avez pas de n° allocataire CAF, autres pièces à fournir		
Avis d'imposition sur les revenus de 2015		
Attestation CAF ou MSA précisant le montant des allocations familiales attribuées		
Et selon situation, autres pièces à fournir		
Attestation RSA		
Jugement de divorce, modalités de garde de l'enfant		
Documents à conserver		
Informations générales et règlement intérieur de l'accueil périscolaire		

Dossier remis complet le
Visa de la directrice :



ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e)

Responsable de l'enfant

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire, et m'engage à le respecter.

Fait à Le

Signature du responsable de l'enfant

Signature de l'enfant

AUTORISATION PHOTOS

Je soussigné(e)

- Autorise

- n'autorise pas

La Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède (CCVDFB) à prendre et à divulguer la photo de mon enfant..... dans quelques journaux que ce soit ainsi que sur le site internet de la CCVDFB.

Signature du responsable de l'enfant

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'ENFANT

Nom : Prénom :
Date de naissance : Age : Sexe : M F

RESPONSABLES LEGAUX

NOM, prénom du père-responsable légal- tuteur

.....

Profession :

Adresse :

.....

.....

Téléphone domicile :

Mobile :

Travail :

Email :

NOM, prénom de la mère- responsable légale- tutrice

.....

Profession :

Adresse :

.....

.....

Téléphone domicile :

Mobile :

Travail :

Email :

Qui exerce l'autorité parentale ? : Père oui non Mère oui non Tuteur oui non

Si un parent exerce seul l'autorité parentale : seule une décision judiciaire peut mettre fin au régime de l'exercice en commun de l'autorité parentale. Si c'est le cas veuillez fournir une copie de la décision de justice.

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Célibataire Vie maritale Veuf(ve) Pacsé(e)

Autorité administrative assurée par un tuteur / une tutrice

En cas de séparation ou divorce, veuillez indiquer les éléments qui vous semblent important de porter à connaissance de la directrice (jugement de divorce, garde partagée, alternée, famille recomposée...).

.....

.....

COMPOSITION DU FOYER SI DIFFERENT DES RESPONSABLES LEGAUX (Famille recomposée)

Ou RESPONSABLE DURANT L'ACCUEIL (GRANDS-PARENTS, FAMILLE D'ACCUEIL...)

NOM, prénom

Préciser lien à l'enfant :

Adresse :

Téléphone domicile :

Mobile :

Travail :

Email :

NOM, prénom.....

Préciser lien à l'enfant :

Adresse :

Téléphone domicile :

Mobile :

Travail :

Email :

ÉLÉMENTS POUR LA TARIFICATION MODULÉE

N° de sécurité sociale de la personne qui couvre l'enfant :

Centre payeur : *(fournir l'attestation carte vitale)*

Allocataire **CAF** N° d'allocataire :

Si la famille ne possède pas de numéro d'allocataire CAF ou si celui-ci ne permet pas de connaître le quotient familial, elle devra fournir son avis d'imposition sur les revenus de l'année N-2, soit 2015 pour l'année scolaire 2017-2018, ainsi que l'attestation des allocations perçues mensuellement.

Allocataire **MSA** N° d'allocataire :

Si la famille est allocataire MSA, elle devra fournir son avis d'imposition sur les revenus de l'année N-2, soit 2015 pour l'année scolaire 2017-2018, ainsi que l'attestation des allocations perçues mensuellement.

Bénéficiaire **RSA** *(fournir tout justificatif de moins de 3 mois)*

Si adresse de facturation différente de l'adresse parentale (institution, famille d'accueil...), merci de le signaler :

.....

Je(nous) soussigné(s), déclare(déclarons) exacts les renseignements portés sur cette fiche.

DATE :

SIGNATURE :



**ACCUEIL PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

DECHARGE DE RESPONSABILITES

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant
....., décharge la directrice de l'accueil périscolaire de toute responsabilité dans le cas où une autre personne que moi-même, parmi les personnes autorisées et citées ci-dessous, viendrait chercher mon enfant :

Merci d'indiquer leur nom et prénom, numéro de téléphone et le lien familial ou relationnel

Nom -Prénom	N° de téléphone	Lien familial ou relationnel

DATE :

SIGNATURE :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

ANNEE 2017-2018

NOM : Prénoms :
Date de naissance: Age :
Sexe : M F
Adresse :

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LA SANTE DU JEUNE

Handicap, Régime alimentaire, Allergie(s), Asthme, Énurésie, Encoprésie... etc.
Préciser la nature ci-dessous ainsi que la conduite à tenir et les éventuelles contre-indications

.....
.....
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Vaccins obligatoires: <i>(si contre indications joindre l'attestation du médecin)</i>	Dernier rappel
DIPHTÉRIE	
TÉTANOS	
POLIOMYÉLITE	
OU DT POLIO	
OU TÉTRACOQ	

Joindre copie carnet de santé

Maladies déjà contractées :

Rougeole : oui non

Varicelle : oui non

Oreillons : oui non

Rubéole : oui non

Scarlatine : oui non

Otite : oui non

Dernières interventions chirurgicales subies (avec date) :

.....
.....

Votre enfant porte-t-il : des lunettes ? Oui non des prothèses auditives : Oui non
des prothèses dentaires : Oui non

Autres renseignements : (qu'il vous semble important de communiquer) :

.....
.....
.....

MÉDECIN TRAITANT

Nom :
Téléphone :
Adresse :

PERSONNES À PRÉVENIR :**NOM, prénom du père-responsable légal- tuteur**

.....
Téléphone domicile :
Mobile :
Travail:

NOM, prénom de la mère- responsable légale- tutrice

.....
Téléphone domicile :
Mobile :
Travail:

NOM, prénom du responsable durant l'accueil (grands-parents, famille accueil)

.....
Préciser lien à l'enfant :
Téléphone domicile :
Mobile :
Travail:

EN CAS D'URGENCE, le centre 15 (SAMU) sera appelé. Un enfant accidenté ou malade est orienté vers l'hôpital le mieux adapté selon les modalités définies par le SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

EN CAS D'ACCIDENT SANS GRAVITE, nous nous efforçons de prévenir la famille par les moyens les plus rapides, vous pouvez préciser en plus de vos coordonnées citées ci-dessus les coordonnées de personnes à contacter :

Nom – Prénom : (préciser le lien)
N° de téléphone :
Nom – Prénom : (préciser le lien)
N° de téléphone :

RAPPEL

En cas de traitement médical, les médicaments doivent être remis directement au responsable de la structure, avec l'ordonnance du médecin.

Je(nous) soussigné(s),
responsable(s) de l'enfant
déclare(déclarons) exacts les renseignements portés sur cette fiche.

A : Le :

Signature(s) et qualité(s) du(des) responsable(s)
Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



INFORMATIONS GENERALES & REGLEMENT INTERIEUR ACCUEILS PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

A CONSERVER

Le retour à un rythme scolaire établi sur 4 jours est acté pour la rentrée de septembre 2017, ce retour entérine l'arrêt des TAP au sein des 9 écoles du territoire. La Communauté de Communes Vallée Dordogne & Forêt Bessède (CCVDFB) maintient des services **d'accueils périscolaires**, pour les écoles de St-Cyprien, Meyrals, Mouzens, Le Coux et Siorac-en-Périgord.

L'association « Espace Enfance » assure, par délégation, ces mêmes services pour les écoles de Belvès et Sagelat.

Ces accueils périscolaires sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et soumis à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs.



Communauté de Communes Vallée Dordogne & Forêt Bessède

05-53-28-66-00 / contact@ccvdfb.fr

Marion Chrobak : responsable scolaire et périscolaire
marion.chrobak@ccvdfb.fr

Lydie Guillemain : référente transport scolaire du RPI Coux-Mouzens - Siorac
lydie.guillemain@ccvdfb.fr

Evelyne Berteloot-Beaufils : coordinatrice Enfance Jeunesse
evelyne.beaufils@ccvdfb.fr

Ecoles	Directeurs accueils périscolaires	Coordonnées	
		Journée	Pendant l'accueil
Ecole maternelle St-Cyprien	Marie-Christine BOUTHIER	05-53-30-49-77	05-53-29-44-17
Ecole élémentaire St-Cyprien			
Ecole de Mouzens	Elisa DUCOS	05-53-28-66-00	05-53-30-49-77
Ecole du Coux			
Ecole de Siorac-en-Périgord	Sonia SEMEDO MENDES Isabelle ROUSSEAU	05-53-28-66-00	05-53-31-61-06
Ecole de Meyrals			

Vous trouverez dans le tableau suivant toutes les informations pratiques et les points de règlement.

Le coupon d'acceptation de ce présent document figure sur le dossier d'inscription.

Accueils périscolaires	
Cadre	<ul style="list-style-type: none">- Les accueils de loisirs périscolaires sont déclarés auprès de la DDCSPP et sont soumis à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs.- Ils sont encadrés par un directeur et une équipe d'animateurs (personnel mis à disposition par l'association « Enfants des deux Rivières » et personnel de la CCVDFB).- L'accueil périscolaire est un lien entre les familles et l'école, il permet aux familles d'amener leur(s) enfant(s) avant l'heure de l'école et /ou de ne pas le reprendre dès la fin de la classe.
Les horaires	<p>Le matin : Accueils de St-Cyprien et Meyrals : à partir de 7H30 jusqu'à l'ouverture de l'école par les enseignants (accueil 10 mn avant le début des cours) Accueil du Coux : à partir de 7H15 (sous réserve d'une justification de service) jusqu'à l'ouverture de l'école par les enseignants (accueil 10 mn avant le début des cours) Accueil de Siorac : à partir de 7H00 (sous réserve d'une justification de service) jusqu'à l'ouverture de l'école par les enseignants (accueil 10 mn avant le début des cours)</p> <p>L'arrivée des enfants peut être échelonnée.</p> <p>Le soir : de la sortie des classes ou de l'arrivée des bus jusqu'à 18H30</p> <p>Le départ des enfants peut être échelonné. Tout retard devra demeurer exceptionnel et justifié.</p>
Tarifs	<ul style="list-style-type: none">- L'accueil périscolaire est un service payant, sauf dans le cas particulier de l'enfant contraint d'utiliser ce service en descendant ou en attendant le transport scolaire (enfants du RPI Coux – Mouzens – Siorac) <p>Cf annexe « la tarification des accueils périscolaires»</p>

Accueils périscolaires

- Inscription**
- Un dossier d'inscription, valable pour l'année scolaire 2016-2017, vous a été remis.
 - Il est impératif de le ramener renseigné et signé au plus tard le 1^{er} jour d'accueil de votre enfant, avec l'ensemble des pièces justificatives.

- Réservation**
- Réservation non obligatoire.
 - Acceptation de l'enfant, même ponctuellement, sous réserve d'un dossier administratif remis en début d'année scolaire.

- Fonctionnement**
- Répondant à un projet éducatif commun, chaque site dispose toutefois de son propre projet pédagogique, qui sera affiché.
- Le goûter est fourni par le gestionnaire, il est compris dans la prestation, sauf dans le cas particulier de l'enfant contraint d'attendre le transport scolaire.
 - L'accompagnement scolaire n'est pas une obligation.

- Sortie**
- Les familles, ou toute personne autorisée, peuvent venir chercher leur enfant à tout moment pendant l'accueil.
 - Les familles devront obligatoirement se présenter à un animateur.

- Comportement**
- La notion de respect est fondamentale, notamment le respect de la personne, des locaux et du matériel. Tout manquement pourra être sanctionné.
 - Une tenue (vêtements + chaussures) adaptée aux activités spécifiques, non fragile et étiquetée au nom de l'enfant, est indispensable.
 - Objets personnels (bijoux, jouets, DS, portable...) : les objets personnels ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement, ils sont susceptibles de ne pas être autorisés. Dans tous les cas, le gestionnaire n'en assume pas la responsabilité.
 - Tout objet dangereux est interdit ainsi que tout objet dont l'usage détourné pourrait s'avérer dangereux.
 - La responsabilité de l'enfant et des familles sera engagée pour toute dégradation volontaire ou non volontaire et atteinte à autrui.
 - Chaque enfant devra en outre respecter les règles de vie mises en place en interne.
 - Le gestionnaire se réserve le droit, après concertation avec les parents, le responsable de la structure et le président, de ne plus accepter un enfant qui nuirait au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la vie en collectivité.

Annexe : TARIFICATION MODULEE POUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les tarifs 2017-2018 ont été votés en conseil communautaire du 22 juin 2017.
Ils sont identiques pour l'ensemble des accueils, exceptés pour celui de St Cyprien incluant le coût d'une navette entre l'école primaire et maternelle.

Les tarifs sont établis à la demi-heure, toute demi-heure entamée est due.

Les tarifs sont modulés suivant les ressources des familles en prenant en compte le critère du quotient familial.

A ce titre, il est très important que les familles indiquent leur n° d'allocataire CAF dans le dossier d'inscription.

La CCCVDFB, par une convention avec la CAF, disposant du n° d'allocataire, peut ainsi connaître le QF de la famille et déterminer le tarif applicable.

Ces informations ont un caractère confidentiel que s'engage à respecter la CCCVDFB.

Tarification

Les tarifs de la demi-heure, modulés selon le QF sont les suivants pour l'année 2017-2018 :

Tarifs horaires matin et soir	Accueils		Accueil St Cyprien
	Le Coux, Meyrals, Siorac		
QF 1 <= 622	0,36 €		0,47 €
623 < QF 2 < 1200	0,40 €		0,51 €
QF 3 > 1201	0,44 €		0,55 €

La facturation sera effectuée à chaque période de vacances scolaire, par l'intermédiaire du Trésor public au Bugue.

Le non-paiement fera l'objet d'un rappel de la part du comptable public.

Sans régularisation de la part de la famille, et après deux courriers de rappel, l'enfant ne sera plus accepté au sein de l'accueil.

En cas de difficultés financières, empêchant temporairement le paiement du service, la famille doit en informer le gestionnaire.

Tarifification

Les ménages ne disposant pas de QF calculé par la CAF, ou étant hors régime général (MSA ou autres), devront fournir leurs revenus (avis d'imposition N-2) et une attestation d'attribution d'allocations, aux services de la CCVDFB qui calculera le quotient familial suivant la formule suivante :

Ressources annuelles / 12 + allocations mensuelles

Nombre de parts fiscales

(*Ressources annuelles : revenus imposables avant tout abattement fiscal*)

Une attestation de la CAF ou de la MSA concernant les allocations perçues, ou non perçues, devra être fournie par la famille.

Les ménages refusant de délivrer une quelconque information, au moment de l'inscription, permettant de définir le quotient familial se verront appliquer le tarif le plus élevé, sans possibilité de rétroactivité dans la même année scolaire.

Une réactualisation des tarifs est envisageable suivant un événement familial ou professionnel majeur.

Le président de la CCVDFB

Michel Rafalovic

